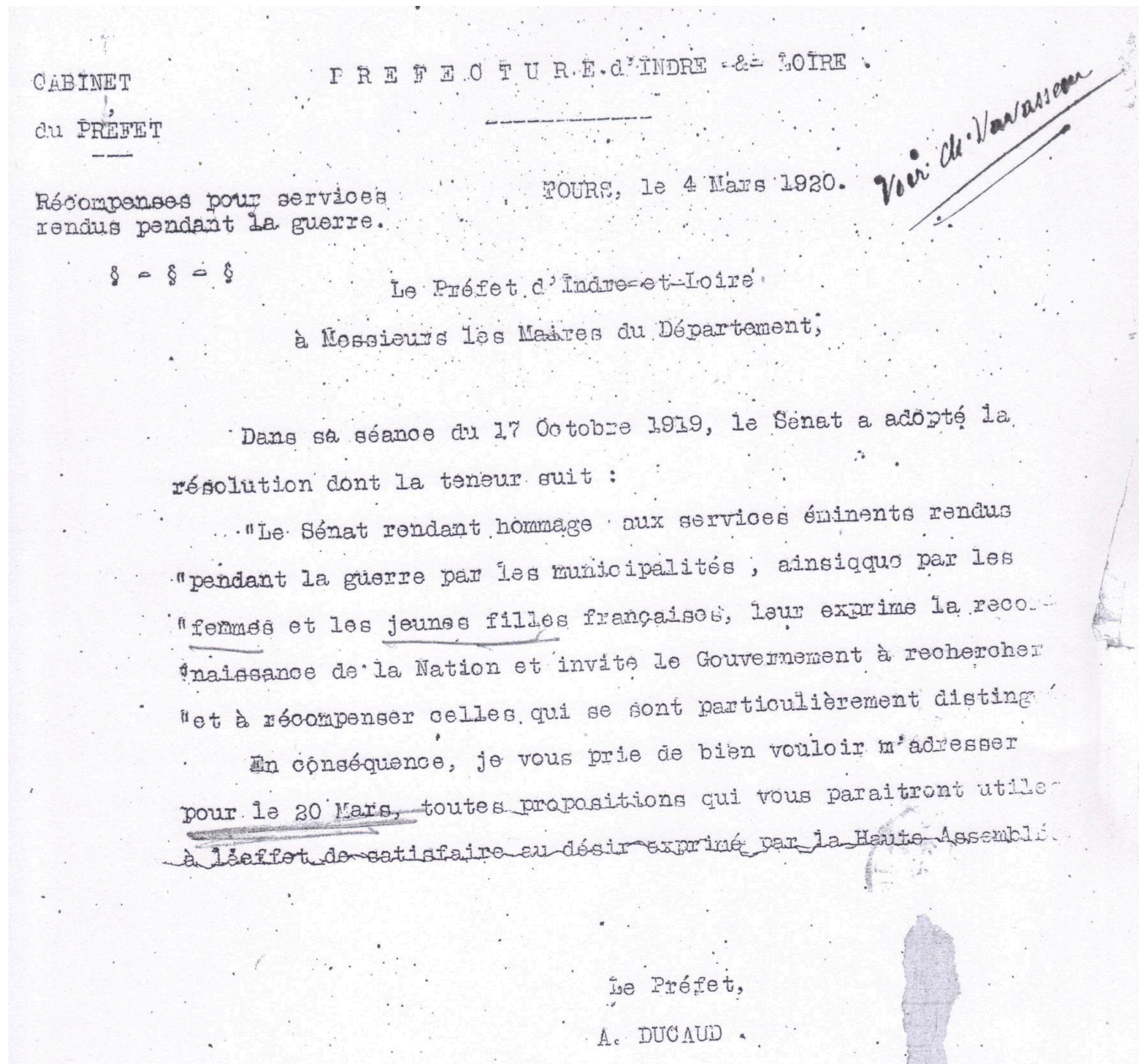


LES FEMMES DISTINGUÉES POUR SERVICES RENDUS

Document 1 : Circulaire du préfet d'Indre-et-Loire aux maires du département

AD Indre-et-Loire 1 M 463



Document 2 : Réponse et propositions du maire de Lussault

AD Indre-et-Loire 1 M 463

17463

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON
D'AMBOISE

MAIRIE
DE
LUSSAULT

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Le 19 Mars 1920

Objet :
Récompenses pour services
rendus pendant la Guerre
proposées au Maire

PRÉFECTURE d'Indre-et-Loire
20 MARS 1920
CABINET DU PRÉFET

Le Maire de Lussault
à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire

Par votre note du 4 Mars 1920 vous me demandez,
pour répondre à la résolution exprimée par le Sénat, de vous
proposer en vue d'une récompense « les municipalités, les femmes
ou jeunes filles ayant rendu des services éminents pendant la
Guerre ».

J'ai l'honneur de vous signaler :

1.° M. Louis Bérendorf, maire de Lussault depuis 24
années, qui a donné aux Habitants, pendant la Guerre, un bon
exemple de confiance dans le Pays et de dévouement à la cause
publique. Tous les jours il venait de deux kilomètres et demi, par
tous les temps, à la Mairie, dans la soirée, recevoir les Habitants
pouvant avoir besoin de lui. Il s'occupait très activement de
l'Administration de sa Commune. De son ravitaillement, s'appliquant
à faire exécuter rapidement toutes les instructions données par
les Autorités préfectorales, ou militaires.

J'ajouterai que M. Bérendorf est président du Syndicat agricole.

et viticole de Lussault depuis 21 ans, de l'Assurance mutuelle contre la mortalité du bétail depuis 20 ans. Il a été longtemps président du Syndicat des négociants en vins et spiritueux d'Indre-et-Loire, juge au Tribunal de Commerce de Tours, etc..

Ces sont les principaux titres que M. Bérindorf a à la reconnaissance du Gouvernement.

2^e J'ai l'honneur de renouveler la proposition déjà faite par la Mairie concernant M^{me} V^{ue} Pécault ne Moreau Louise Anette à Montlouis le 14 Avril 1870, boulangère à Lussault. Le mari de cette courageuse femme, le caporal Pécault, l'unique boulanger de la commune ayant été mobilisé dès le 6 Août 1914, la population se trouva exposée à de grandes difficultés pour le ravitaillement en pain. Sur la demande de la municipalité, M^{me} Pécault consentit à remplacer complètement son mari et à faire fonctionner sa boulangerie sous le contrôle d'une commission municipale. Si bien que, pendant toute la durée de la Guerre, elle prépara seule le pain de la population et se chargea en même temps de la distribution, n'hésitant pas à boulanges la nuit quand besoin était pour que les Habitants, presque tous agriculteurs, pussent trouver à l'heure des repas l'aliment sur lequel ils comptaient. M^{me} Pécault fit preuve d'une énergie, d'une résistance physique et même d'une habileté professionnelle qui déconcertait les boulangers des environs.

Elle seconda la Municipalité en faisant centraliser chez ^{elle} les céréales restées en stocks chez les cultivateurs, facilitant ainsi les livraisons aux réquisitions et le ravitaillement de sa boulangerie. Jamais un seul jour la population ne manqua de pain.

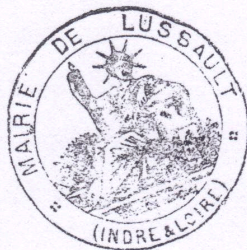
Très charitable, elle accueillit cordialement chez elle une femme et son enfant évacués comme malades de nos départements envahis par les Allemands. Sa bonne humeur naturelle, sa confiance dans le

147463

succès de la France, son énergie au travail furent d'un bel exemple pour réconforter, stimuler ceux qui étaient tentés de douter et faiblir. Ce n'est qu'en avril 1919 que, sur l'infirmité du médecin, elle consentit à ne plus continuer d'exercer seule une profession si pénible que celle-ci est exclusivement réservée aux hommes.

La Guerre n'a pas été profitable pour M^{me} Pécault, loin de là. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, cette brave femme consentit d'accepter un salaire tout à fait réduit. La Guerre lui fit perdre la moitié de sa clientèle, celle située hors commune. Son mari qui était boulanger à Lussault depuis 20 années est mort pour la France en avril 1918 lui laissant sur les bras trois enfants en bas âge.

Ce serait répondre au désir du Conseil municipal, de la population tout entière (et je crois même de la corporation des boulangers) que d'accorder une récompense à M^{me} Pécault.



Pour le Maire absent,
L'adjoint
Pissard

Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la circulaire ? À qui s'adresse-t-il ?
3. Qu'a proposé le Sénat ? Qui doit être récompensé ? Pour quelles actions ?
4. À quelle date le Sénat a-t-il voté cette résolution ? Sous quel autre nom est-il désigné dans la note du préfet ?

Questions sur le Document 2 :

1. Relevez la date du document.
2. Qui est l'auteur de la lettre ?
3. Localisez Lussault. De quel type de commune s'agit-il ?

4. Qui le maire propose-t-il de récompenser ?
5. En quoi la première proposition faite par le maire est-elle surprenante ?
(reportez-vous au document 1)
6. Pour quelles raisons M. Bérendorf doit-il être récompensé ?
7. Relevez toutes les raisons qui justifient l'attribution d'une récompense à Mme
Veuve Pécault.
8. D'où viennent les réfugiés qui arrivent en Touraine ?
9. Quelle est la situation familiale de Mme Pécault en 1920 ? Relevez dans le
document les éléments concernant son époux.
10. De quelle manière le maire met-il en évidence les « services rendus pendant la
guerre » par cette habitante de la commune ?
11. Les services rendus par M. Bérendorf et par Mme Pécault vous paraissent-ils
comparables ?

¹ Vous pouvez consulter la base de données Cassini pour préciser votre réponse:
http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php#